

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 8 septembre 2023 Le 18 septembre 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 22 septembre 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BENKHADDA, DAUSSE, HOCHET,
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,
 LESUEUR, MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN,

Présents : 17

Votants : 26

Absents :

Madame	BARNAUD	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame	COLLET	(excusée pouvoir à G.LOUBET)
Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à X.RICHEL)
Madame	SANNIER	(excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur	BOUFFARD	(excusé pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	DUTHILLEUL	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à M.BENKHADDA)
Monsieur	SIMON	

Olivier SAINT MARTIN a été élu secrétaire

OBJET : CULTURE : CONVENTION DE PARTICIPATION AU RESEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE

Sophie HOCHET Maire adjoint chargé de la culture rappelle que la commune renouvelle son adhésion au Réseau de Lecture Publique, permettant à la bibliothèque d'être visible sur le portail des bibliothèques de Caen la mer et à ses usagers d'accéder aux ressources en ligne. Le renouvellement de son adhésion au SIGB (*Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques*) de Caen la mer permet aux usagers de la bibliothèque communale de bénéficier de la carte unique de lecteur, valable dans toutes les bibliothèques membres du réseau, et du catalogue commun aux bibliothèques membres du réseau.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20230918-20230502-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023

.../...

.../...

La participation annuelle de la commune pour l'accès aux ressources en ligne, au portail et aux frais de maintenance, d'administration et d'animation du Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques de Caen la mer est égale à son nombre d'habitants (*INSEE*) x 0,45 € par an (*soit 0,15 € pour les ressources en ligne et le portail et 0,30 € pour le SIGB*). Cette cotisation est due pour l'année entière au cours de laquelle la présente convention devient effective, sauf dans le cas particulier de l'année d'intégration au SIGB : dans ce cas, la cotisation est due en année N+1.

La convention de participation au réseau de lecture publique de Caen la mer est établie pour les périodes du **1er janvier au 31 décembre des années 2023, 2024, 2025 et 2026.**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

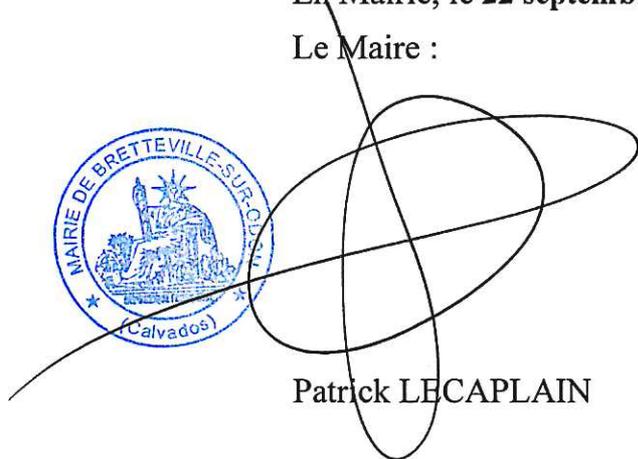
Le Conseil Municipal

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Caen la mer, telle qu'annexée à la présente délibération,
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **22 septembre 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **22 septembre 2023**
Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20230918-20230502-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023